COM´Infos

Communauté de Communes
PAYS NESLOIS

www.jaimemonpaysneslois.com / journal d'informations trimestriel du Pays Neslois

n°12
DECEMBRE • JANVIER • FEVRIER 2012

› 09 / **Entretien**

Alain Gest,
Député de la Somme,
Président du conseil d'administration
de Voies Naviguables de France

l´après 5 avril 2011 au Pays Neslois.

Ancienne source de Cizancourt

éditorial

André Salomé
Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois.

« Bonne et heureuse année 2012 à toutes et à tous. Retenons que 2011 restera dans les annales du Pays Neslois ».

L'événement majeur du début de l'année est le lancement du dialogue compétitif du Canal Seine Nord Europe par le Président de la République. C'est aussi l'aboutissement de sept années d'engagement et de travail des hommes et des femmes de la Communauté de Communes du Pays Neslois pour la réalisation du canal et de sa plateforme.

Si le projet est en bonne voie, localement tout reste à faire et la mobilisation de l'ensemble des élus demeure une nécessité absolue. Pour la fin de l'année, les Commissions Communales vont se réunir pour travailler sur les aménagements fonciers. Il est plus que souhaitable que toutes les communes du Pays Neslois concernées participent à l'opération compte tenu des résultats des négociations de la profession agricole avec VNF :
- tant en matière d'emprise de surface dont l'objectif quantitatif, est un préalable aux réunions des Commissions Communales,
- que des indemnités négociées pour le rétablissement des voiries et réseaux d'irrigation, toutes les communes doivent être solidaires des opérations d'aménagement foncier. Dans ce cas précis, l'intérêt des professionnels et l'intérêt général font cause commune.

Les investissements : ils répondent à notre logique de développement économique.
- Nous développons : un espace Entreprise au Faubourg Saint Nicolas de 300 m² de bureaux disponibles pour le commencement des travaux du canal.
- Une nouvelle Zone d'activités de 10 hectares est en cours de réalisation route de Ham.
- Le Relais d'Assistance Maternelle répondra aux besoins d'accueil des nouvelles familles au cours de l'année prochaine.

Nos réflexions :
Les documents d'urbanisme sont en cours d'achèvement : au cours du premier semestre, le bureau de la Communauté de Communes du Pays Neslois a reçu les directeurs des entreprises locales afin de connaître leurs attentes, notamment en matière d'emplois et de logements des employés. Cette action sera poursuivie au cours du second semestre. Ces discussions confortent notre réflexion et l'expression des besoins tant en matière de logement que de la nécessité de développer le partenariat Ecole/ Entreprise en matière d'emploi local.

Nos préoccupations : La réforme des collectivités.
Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Pays Neslois a 72 délégués, ce qui constitue un relais capital entre la Communauté de Communes et la population des communes. Le relais est un élément essentiel de la vie de notre collectivité, car il procède d'une démarche volontariste des élus.
Notre inquiétude réside dans le fait que, d'après la réforme, le nombre de délégués doit diminuer de moitié privant notre collectivité d'une partie de ses acteurs actifs, force des Communauté de Communes.

Quant au regroupement des Communes, en vogue actuellement, notre position unanimement partagée par les élus est simple. Le Pays Neslois n'a pas d'état d'âme sur le sujet, nous travaillons avec pragmatisme.
Pour nous, «un regroupement de collectivités est un aboutissement qui finalise des années de travail en commun. En aucun cas, il ne doit constituer un préalable».

Dans un univers médiatisé, dominé par une communication instantanée, commençons par mettre en réseaux, entre Communautés de Communes, nos connaissances, nos résultats, nos expériences afin d'être plus efficaces dans l'intérêt de nos concitoyens, c'est ce qui préoccupe et motive les élus du Pays Neslois.

Le site Internet de la COM de COM : « j'aime ! »

Www.jaimemonpaysneslois.com, le site internet de la Communauté de Communes fête, cette année, son cinquième anniversaire. Cet outil de communication a été créé pour vous et ne cesse d'évoluer, grâce, notamment, à vos suggestions. La nouvelle rubrique «Publication» vous propose de vous inscrire gratuitement pour recevoir la newsletters de la COM de COM et être informé de toute l'actualité de la COM de COM directement par courriel. Enfin, elle vous permet de télécharger le dernier numéro de votre magazine COM'infos mais aussi les anciens.

Sept rubriques structurent le site. Retrouvez, entre autres, une photothèque très complète, pour visualiser en image tous les moments forts de la COM de COM ou encore la rubrique «Service» pour connaître les menus de la cantine scolaire, les journées du réseau périnatal ou toutes les informations dédiées au SPANC. Enfin, ne manquez pas la rubrique développement pour tout savoir sur la Canal Seine Nord Europe ou le projet Eolien.

Les Journées du Patrimoine 2011

Cette année, les Journées du Patrimoine ont eu lieu le weed-end du 17 et 18 septembre. Guidées par les Voyennois, plus de 110 personnes sont venues découvrir les Hardines de Voyennes et se sont promenées sur le circuit pédestre «la ronde des templiers» qui longe les étangs. Lors de cette balade, les maraîchers avaient ouvert leurs portes pour recevoir le public et pour lui communiquer l'amour de leur jardin. Ils ont aussi partagé leurs produits. De retour des Hardines, les géants de Ham accueillaient le public autour d'une exposition de cartes postales issues de plusieurs collections de cartophiles. Les promeneurs étaient conquis d'explorer un univers qui leur était, encore, méconnu et pourtant si proche.

Un livre pour découvrir ou redécouvrir son Pays Neslois

La COM de COM multiplie, sans cesse, les occasions pour redécouvrir le Pays Neslois. Cette année elle publie un livre d'images et de textes (à lire page 17) dédié à ses 23 communes. Cet ouvrage, dont les premiers exemplaires ont été distribués lors de cette Journée du Patrimoine, est en vente au prix de 9,90 € à la COM de COM.

Déjà, en 2008, elle traçait 9 parcours pédestres, tous aménagés et balisés, regroupés dans une pochette, toujours disponible. En 2010, elle inaugurait l'installation de 23 panneaux historiques, retraçant l'histoire et les curiosités de chaque commune. Connaître son territoire, à travers son histoire et ses richesses est indispensable pour écrire demain. •

Chevalier de la Légion d'Honneur :

André Salomé, Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois, décoré.

Le samedi 10 septembre 2011, André Salomé s'est vu remettre des mains d'Alain Gest, député de la Somme et Président de Voies Navigables de France, l'Ordre de la Légion d'Honneur. Séquence émotions, pour le médaillé mais aussi pour ses proches.

« Cher André Salomé, au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, nous vous faisons Chevalier de la Légion d'Honneur ». Mots, ô combien symbolique mais solennel, prononcés par Alain Gest, maître de cérémonie et parrain d'André Salomé pour la circonstance. Précisons que la Légion d'Honneur n'est pas une récompense mais une distinction. Le Président de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur donne comme définition « La vraie nature de la Légion d'Honneur, c'est d'être un citoyen qui en fait un peu plus que les autres pour servir son pays, en toute humilité et souvent avec discrétion ». Monsieur le Préfet de Région, Michel Delpuech clarifie « cette distinction exprime la reconnaissance de la République pour l'engagement exceptionnel et constant, qui est le vôtre Monsieur Salomé, au service de vos concitoyens et du Pays Neslois ». Il ajoute « Je salue en vous, un grand serviteur du bien public, un élu engagé, un homme énergique et enthousiaste. Et enfin, un partisan ardent d'un projet majeur pour le Pays Neslois et bien au-delà, le Canal Seine Nord Europe ». C'est par décret du 1er janvier 2011 que le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a élevé André Salomé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Un parcours bien rempli

Alain Gest, lors de son discours, a rappelé le parcours du médaillé. Né le 9 août 1946, dans le Pas-de-Calais, il est le fils de Louis Salomé et de Réjane Botte. A qui il rendra un hommage appuyé lors de la cérémonie. Il est le papa de trois enfants et grand-père de quatre petits-enfants. Fils d'agriculteur, il suit des études dans différentes écoles d'Agriculture. Embauché en avril 1969 à la Chambre d'Agriculture d'Amiens, en qualité de conseiller de développement agricole, il rejoint Nesle, avec comme mission de créer un groupement de vulgarisation agricole composé, de 150 agriculteurs. L'objectif était d'améliorer la productivité des exploitations en expliquant les bonnes techniques. En 1977, il intègre le groupe UCAP, devenu NORIAP. Il prend la direction de Nesle, qui comprenait les silos de collecte de Roye à Bray-sur-Somme et le silo portuaire de Languevoisin... Certains y verront un signe...

En 1983, il devient Conseiller Municipal de Rouy-le-Petit. Il en est le Maire en 1989. Puis Président du SIVOM de Nesle en 1998, succédant à Jacques Gronnier. Au cours de l'année 2001, il anime les réunions de travail qui aboutiront à la constitution de la Communauté de Communes du Pays Neslois au 1er janvier 2002, dont il devient Président. Depuis, il ne cesse d'œuvrer pour le développement économique. Les projets menés et en cours le prouvent. « C'est au regard de ce parcours au service de l'intérêt général, qu'il était légitime que vous soyez distingué ». Souligne Alain Gest.

La voix chargée d'émotion qu'André Salomé remercia, son épouse, à qui il dédia cette distinction pour son soutien, ainis que ses enfants et ses collaborateurs. Il conclut « pour les terriens, les valeurs c'est comme la terre, ça se cultive. Si on la délaisse, la friche s'installe. La terre ne ment pas. Elle est généreuse si on la respecte et si on l'entretien.» •

« C'est pour moi, comme je l'imagine pour tous ceux qui ont porté ce projet depuis l'origine, un moment de grande satisfaction et aussi de réelle émotion. »

Stéphane Demilly,
Député de la Somme.

La première pierre est posée

Kogeban devient une réalité écologique en lien avec le développement local et le Canal Seine-Nord.

La première pierre de la centrale biomasse Kogeban a été posée le samedi 26 novembre dernier en présence de nombreuses personnalités dont le Député de la Somme, Stéphane Demilly, fervent défenseur de ce projet. A terme, Kogeban créera une quarantaine d'emplois et réduira les gaz à effet de serre.

La pose d'une première pierre est la concrétisation d'un projet. Stéphane Demilly, Député de la Somme, l'a rappelé dans son discours. « Nous venons, ensemble, de poser la première pierre de la centrale biomasse Kogeban et de sa plateforme d'approvisionnement associée. C'est pour moi, comme je l'imagine pour tous ceux qui ont porté ce projet depuis l'origine, un moment de grande satisfaction et aussi de réelle émotion. C'est, en effet, la concrétisation de plus de cinq années d'effort et de travail, cinq années d'espoir malgré les inévitables moments de découragement. »

Initié en 2006 par Opeos, spécialiste des questions environnementales et les industriels de la zone de Nesle - Mesnil Saint Nicaise, Ajinomoto Foods Europe et Syral, le projet Kogeban est destiné à alimenter en énergie les usines du site. La construction a démarré le 18 Octobre 2011 pour une mise en service en septembre 2013. Trois enjeux majeurs attendent Kogeban. Tout d'abord un enjeu logistique. Le projet consommera 210 000 tonnes de biomasse annuelle, captées dans le respect d'une gestion durable de la ressource.

Puis un enjeu économique en permettant de substituer de l'energie verte à 340 millions de KWh de gaz par an et en créant 35 emplois directs et 40 emplois induits. Il sécurisera un site industriel de 450 emplois et il s'inscrit dans le schéma de développement régional de la zone dans le cadre du projet Canal Seine Nord Europe.

Enfin, un enjeu écologique en permettant la production d'électricité verte équivalant à la consommation d' une ville de 50 000 habitants, soit l'économie de 3 millions de tonnes de CO2 sur 20 ans. Il permettra également la réduction du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques, de plus de 2 millions de m3 d'eau.

L'après 5 avril 2011 au Pays Neslois, entretien avec Alain Gest

Le Député de la Somme, Alain Gest, nous a accordé un entretien pour faire le point suite à la venue de Nicolas Sarkozy à Nesle, le mardi 5 avril dernier. Dialogue compétitif, doutes de la population Picarde et place des collectivités locales dans ce grand projet... Le Député et Président de VNF explique.

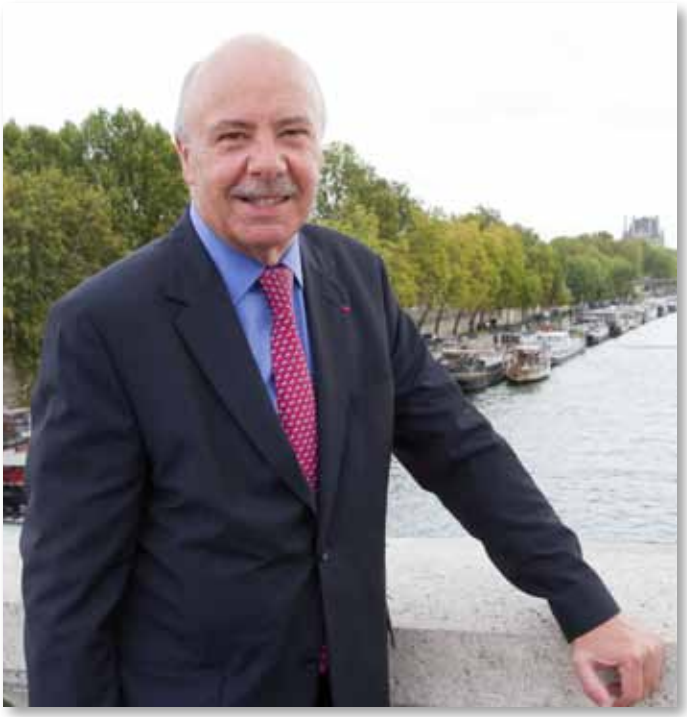

Alain Gest, Député de la Somme,
Président des Voies Navigables de France

COM'Infos : La réalisation du canal est en cours pour qu'en 2017, cette réalisation soit une réussite. Quelles sont les grandes étapes à venir ?

Alain Gest : Comme vous le savez, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a lancé le 5 avril dernier à Nesle le dialogue compétitif pour la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe. Cette étape essentielle dans le déroulement de la procédure de partenariat public-privé a permis, dès le lendemain, de donner le coup d'envoi aux discussions entre VNF et chacun des deux groupements candidats : Bouygues Travaux Publics et Vinci Concessions, en vue de la signature du contrat de partenariat, prévue en 2012. Le dialogue compétitif va permettre d'optimiser les modalités techniques et financières du projet, pour arriver à la meilleure proposition de synthèse de ces deux domaines, en vue du choix du titulaire du contrat par VNF. Une fois le contrat de partenariat signé, les travaux pourront s'engager fin 2012, pour une mise en service du canal en 2017. Mais d'ores et déjà, d'importants travaux ont été engagés. Je pense notamment au démarrage des fouilles archéologiques en mars 2010 et surtout aux travaux préparatoires d'abaissement de l'autoroute A29 qui s'achèveront prochainement.

CI : Les Picards doutent encore de sa mise en eau pour 2017, que diriez-vous pour les rassurer ?

AG : La décision de lancer le dialogue compétitif confirme l'engagement fort du Président de la République et du Gouvernement en faveur du développement du transport fluvial. Nicolas Sarkozy a souligné la nécessité de cette infrastructure pour connecter le réseau fluvial français au réseau européen. Il a également mis en avant la complémentarité de cette décision avec la réforme engagée des ports maritimes et la mise en œuvre du Grand Paris. Cette nouvelle étape vers la réalisation du canal Seine-Nord Europe marque la volonté du Président de la République d'inscrire le transport fluvial comme un élément majeur de la politique de report modal pour atteindre l'objectif d'augmentation de 12 à 25% de la part du fret non routier à l'horizon 2022.

Elle est également le résultat de la très forte mobilisation de l'ensemble des acteurs du projet, avec notamment l'implication des collectivités territoriales, qui se sont engagées sur le financement du projet et sur la réalisation des quatre plates-formes qui seront adossées au canal. Leur engagement aux côtés de l'Etat et de l'Union européenne a permis d'assurer le bouclage du financement initial du projet à plus de 97 %. Je tiens à saluer tout particulièrement le volontarisme exemplaire du Pays Neslois dont j'aurais apprécié qu'il soit communicatif en Picardie. C'est le seul dossier d'envergure de notre Région : cela doit faire réfléchir tout le monde et définitivement balayer le scepticisme. Les

acteurs économiques, futurs utilisateurs du canal, ont d'ailleurs fortement marqué leur intérêt en anticipant, dans leurs stratégies logistiques, l'ouverture de cette nouvelle infrastructure. La mise en service du canal Seine-Nord Europe permettra de multiplier par 4 le trafic fluvial sur l'axe Nord-Sud et par 2 sur l'ensemble du réseau français au bénéfice des filières industrielles et logistiques qui utiliseront cette nouvelle voie à grand gabarit et pourront s'installer le long du corridor fluvial du Havre à Lille.

CI : Dans la gouvernance des plateformes, quelle place sera accordée aux collectivités locales qui connaîtront les contraintes avant les retombées ?

AG : En juin dernier, la structure de préfiguration pour l'aménagement, la pré-commercialisation et le financement des 4 plates-formes (PFM) a été décidée. Il s'agit d'un protocole très important qu'ont signé l'Etat, VNF, les Conseils régionaux du Nord Pas-de-Calais et de Picardie, les Conseils généraux du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme, les Ports de Paris, le Havre, Rouen et Dunkerque. Il prévoit la constitution d'une structure d'aménagement sous la forme d'un syndicat mixte ouvert. Chacun apportera son expérience et ses compétences : développement et aménagement du territoire (collectivités territoriales), développement des trafics fluviaux et équilibre financier du canal (VNF avec l'Etat), mise en cohérence de l'offre logistique globale et efficacité du fonctionnement des plates-formes (ports).

Un double niveau de gouvernance a été acté : d'une part, un niveau global et stratégique garantissant le développement cohérent des PFM et leur mise en réseau au sein de la liaison européenne Seine-Escaut, et d'autre part un niveau territorial spécifique par plateforme dans lequel le Pays Neslois trouvera toute sa place.

Les plateformes multimodales de Seine-Nord Europe, qui totalisent 360 ha de développement portuaire, industriel et logistique, devraient créer 3 200 emplois pérennes et locaux à l'horizon 2025. Si l'on tient compte de tous les bénéfices socio-économiques du canal qui s'élèvent à 10 milliards d'euros , on imagine les avantages que retireront les premières régions bénéficiaires du canal Seine-Nord Europe qui seront bien évidemment celles traversées par l'infrastructure, à savoir le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. •

André Salomé, Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois, Alain Gest, Député de la Somme et Président des Voies Navigables de France et Stéphane Demilly, Député de la Somme.

Les commissions
sont animées par les projets

Sécurité, Prévention et Enseignement ; Aménagement et Développement économique du Territoire ; Ordures Ménagères ; Tourisme et Espaces Verts ; Sport et Jeunesse ; Voirie ; Assainissement Non Collectif et Urbanisme et Habitat sont huit commissions qui constituent les instances de propositions. A la demande du bureau, elles sont chargées de préparer et d'étudier différents projets qui seront proposés pour validation en assemblée générale. Le point des projets en cours.

Le budget de la Communauté de Communes : **la priorité est au développement économique**

Un bon budget est celui qui assure l'équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Des investissements d'aujourd'hui dépendront les emplois de demain, c'est la mission prioritaire de la COM de COM. Pour une bonne compréhension des éléments budgétaires, les recettes sont celles de l'année en cours, abstraction faite des reports des années précédentes ou des opérations en cours.

Aux entreprises, la réalisation des travaux qui nécessitent la compétence des professionnels : L'expérience démontre qu'il est préférable de confier aux professionnels les travaux et les tâches qui demandent de la compétence technique. Toutefois, l'organisation, l'information, la communication et le contrôle restent les fonctions essentielles de la Communauté de Communes quels que soient les chantiers. •

TOTAL des ressources
2 942 037 €

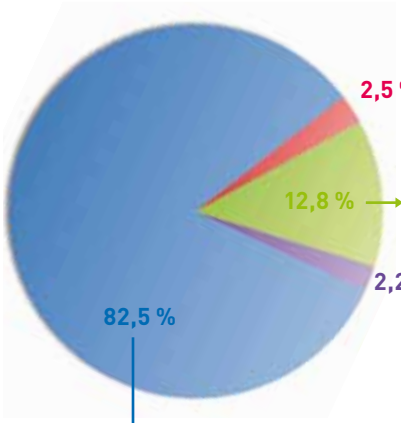

2,5 % → **74 422 €** Revenus des immeubles

12,8 % → **375 039 €** Dotations

2,2 % → **63 900 €** Produits des services

82,5 % → **2 428 676 €** Ressources fiscales des professionnels et des particuliers

TOTAL de l'utilisation des ressources
2 942 037 €

374 797 €
Administration, Communication, participation Pays Santerre Haute Somme et Etudes

69 880 €
Enseignement, Education
45 480 € Cantine et Transport
24 400 € Collège

226 757 €
Sécurité des personnes
179 673 € SDIS 80 (Pompiers)
47 084 € Gendarmerie

355 020 €
Amélioration du cadre de vie
69 579 € Culture et Tourisme
212 381 € Sport et Jeunesse

372 519 €
Aide aux communes
211 550 € Espaces Verts
73 060 € Habitat
48 956 € Remboursement Eolien aux Communes
38 953 € ADI 80 et Mission Locale

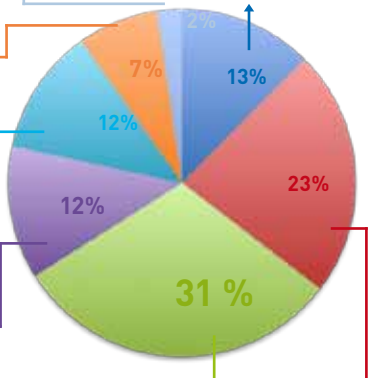

923 329 €
Investissements et provisions

692 795 €
Ordures Ménagères

Sécurité, Prévention et Enseignement : Paul Pilot, Vice-président

Pompiers « Nous devons susciter les vocations »

En 2010 le Centre d'Incendie et de secours du Pays Neslois a réalisé 578 interventions dont 79 incendies, 390 secours à victimes, 52 accidents et 57 opérations diverses. Aujourd'hui, le Centre compte 28 sapeurs-pompiers, hommes et femmes. l'effectif théorique nécessaire pour perdurer est de 45 personnes. Depuis septembre 2010, il accueille 21 jeunes sapeurs-pompiers qui suivent une formation d'une durée de 3 ans, soit 250 heures. Cependant, le recrutement reste difficile. Notons qu'en 1973, les volontaires étaient environ 200 000 pour réaliser 1 million d'interventions. En 2008, les pompiers, volontaires et professionnels, réalisent plus de 4 millions d'interventions. Les effectifs n'ont pas évolué mais les pompiers volontaires sont plus sollicités. Etre pompier est un engagement qui nécessite du temps. Il faut être disponible pour des formations, pour partir en intervention mais aussi pour s'entraîner régulièrement lors des manœuvres. Autre contrainte : cumuler vie de couple, vie professionnelle et volontariat. Bien souvent, le bip, l'outil qui donne l'alerte, sonne à des moments de détente en famille, ou la nuit, ou parfois pendant les heures de travail... Le rapport de la Commission Ambition Volontariat de 2009, a analysé les causes des difficultés de recrutement. Il évoque l'individualisme, les mouvements de population et la réorganisation des services de secours.

La zone d'intervention des Pompiers du Pays Neslois s'étend sur 41 communes et hameaux, de Pertain à Ercheu et de Canisy à Puzeaux. Pour couvrir ce vaste champ d'actions, il est important de susciter des vocations pour maintenir une brigade forte, dotée de tous les moyens nécessaires pour intervenir le plus rapidement possible.

Une nouvelle recrue à la gendarmerie

La nouvelle caserne de gendarmerie, qui est à peine terminée, accueillera prochainement un 8e gendarme. Cette augmentation de l'effectif va nécessiter un investissement de 200 000 € de la part de la Communauté de Communes pour bâtir de nouveaux logements. La COM de COM attend les ordres de missions de la Légion de Gendarmerie.

Enfin la commission est attachée à l'épanouissement de ses élèves, qu'ils soient dans les écoles maternelles ou au collège. Cette année encore, la COM de COM a été très active pour soutenir les activités éducatives initiées par les enseignants : voyages pédagogiques en Allemagne, sortie éducative au Centre de Tri des déchets, achat de matériel, réalisation de pièces de théâtre... •

Engagez-vous !

Devenez sapeur-pompier volontaire.

Vous avez de 16 à 55 ans et vous souhaitez consacrer du temps libre au service public d'incendie et de secours : engagez-vous aux côtés des 1 900 sapeurs-pompiers volontaires de la Somme.

L'engagement citoyen est le socle de l'organisation des secours en France, ce qui permet aux sapeurs-pompiers d'être présents sur l'ensemble du département et d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous. Les sapeurs-pompiers volontaires sont des femmes et des hommes ordinaires qui, en parallèle de leur activité principale, de leurs études ou de leur vie de famille, ont choisi de se former et d'être disponibles pour porter secours à leurs concitoyens. Vous suivrez une formation initiale de sapeur-pompier et vous serez affecté à un centre de secours. Puis vous suivrez une formation continue tout au long de votre carrière. L'engagement est quinquennal et reconductible.

Pour tout renseignement adressez-vous au Centre d'Incendie et de Secours de Nesle, rue Gambetta (accès rue Félix Corroyer) ou par téléphone au 06 81 58 64 62 ou www.sdis80.fr

SPANC : Jean-Denis Faucquenoy, Vice-président

De nouvelles modalités en vigueur en 2011

L'objectif est de diagnostiquer, d'ici fin 2012, les 1 630 installations que compte la COM de COM du Pays Neslois. « C'est guidée par cette objectif que la COM de COM travaille », précise Jean-Denis Faucquenoy, Vice président de la Commission. A ce jour le nombre de contrôles réalisés est de 612. De plus, il a été délivrés 11 certificats de conformité lors de constructions neuves et 35 dossiers de demandes de réhabilitation, 10 dossiers de demandes de réhabilitation ont abouti et les intéressés ont perçu leur subvention. En moyenne, les subventions attribuées sont de 2 400€ par dossier. Dans le même temps, plusieurs modifications sont intervenues cette année. La première concerne les cessions immobilières. Le texte dit ceci « Le vendeur d'une habitation en assainissement non collectif a l'obligation de justifier de l'état de son installation. Un contrôle de diagnostic de l'existant doit être fait systématiquement à la vente du bien. Si l'installation d'assainissement n'est pas conforme, l'acheteur doit réaliser les travaux dans un délai d'un an ». Soyez vigilant lors de l'achat de votre future demeure.
La deuxième émane de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Dédiée aux dossiers prioritaires à la réhabilitation d'installations, elle a mis en place de nouveaux critères d'évaluation des dangers pour la santé des personnes et des risques de pollution de l'environnement. Cette orientation a été confirmée par l'article 159 de la loi dite « Grenelle II ». Elle stipule que s'il y a rejet des eaux usées directes, sans aucune installation, cela sera considéré comme « présentant des risques sanitaires ou environnementaux et atteinte à la santé publique ». La réhabilitation est qualifiée d'urgente, donc prioritaire.

Enfin, les règles des études de sol à la parcelle ont aussi été changées par l'Agence de l'Eau. Les dernières délibérations de 2010 ont imposé au Bureau d'Etudes de sol, la réalisation de trois tests de perméabilité obligatoires au lieu de deux, dans le cadre des études «subventionnables» pour les demandes de réhabilitation d'installation. Cette modification engendre un temps de travail supplémentaire, donc une augmentation du tarif du Bureau d'Etudes Artémia Environnement. Le coût s'élève désormais à 370,76€ TTC. Rappelons que l'Agence de l'eau subventionne toujours 50% du montant de l'étude de sol, ramenant le coût à 185,38€ TTC. •

3 questions à Olivier Janvier, Nantaise des Eaux, partenaire du SPANC du Pays Neslois

COM'Infos : Quels sont les points de contrôles que vous analysez sur une installation d'assainissement ?

Olivier Janvier : Je vérifie l'existence même d'une installation. Le contrôle, de visu, permet de rechercher des plaques éventuelles de regard. Dans certains cas, les plans m'aident à déterminer le type de filière en place. Je vérifie aussi la composition et je contrôle les différents éléments qui la composent : la fosse septique et bac dégraisseur. C'est cette partie qui détermine si l'installation est conforme ou non, et donc de donner un avis favorable ou non. Enfin, j'évalue le fonctionnement de l'installation et son adéquation avec le type de sol et je fixe les améliorations nécessaires à un meilleur fonctionnement.

CI : Comment êtes vous accueilli ?
OJ : Tout d'abord une réunion publique d'information du Service Public d'Assainissement Non Collectif est organisée par la CCPN et de NDES dans chaque commune de la COM de COM. Je dépose, ensuite, dans les boîtes aux lettres, un avis de passage avec mes coordonnées et une proposition de date et une plage horaire d'une demi-journée. Celle-ci est modifiable en fonction des disponibilités de chaque administré. Les contrôles se passent très bien et cela grâce à une bonne communication en amont de la COM de COM de NDES. De plus nous bénéficions d'une grande disponibilité et d'un investissement conséquent des Maires pour nous aider dans la relation avec les administrés difficilement joignables ou refusant le contrôle.

CI : L'objectif est de diagnostiquer 1630 installations d'ici fin 2012, pensez-vous tenir cet objectif ?
OJ : Avec l'aide de tous les acteurs du SPANC du Pays Neslois, 900 contrôles et diagsnostics ont été réalisés depuis le 1er septembre 2009. Nous tiendrons l'objectif de 1 630 contrôles fin 2012.

Urbanisme et Habitat : Christian Avy, Vice-président

Prendre en main son habitat pour l'améliorer

L'arrivée du Canal Seine Nord Europe va permettre aux communes du Pays Neslois de bénéficier d'un aménagement foncier sur leur territoire. Mais avant d'élargir leur périmètre d'urbanisation, la commission a conseillé les 23 Maires des communes du Pays Neslois, pour la réalisation d'un document d'urbanisme appelé Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale. Il est important que les Communes maîtrisent leur habitat. Aujourd'hui on compte 2,5 habitants par habitation, dans 10 ans ce chiffre passera à 2,3. Cela va donc nécessiter la construction de 10% de logements supplémentaires pour simplement, maintenir la population actuelle. L'objectif de la COM de COM, c'est d'accueillir 20% des familles dont les emplois directs ou indirects seront liés aux activités nouvelles des plateformes du Canal Seine Nord Europe.

A ce jour, les cabinets de conseil retenus ont terminé leur travail. Ne restent plus que quelques phases administratives incontournables. Rappelons que ce dossier a été financé à 75% par la Communauté de Communes, le Département et l'Etat. Seuls 25% du coût restent à la charge des communes. Menée depuis 2009 par la Commission Urbanisme et Habitat, l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, qui s'achèvera en 2014, est un succès. Le nombre de dossiers traités a dépassé les attentes. Son objectif est d'encourager financièrement, par l'attribution de subventions, la réalisation de travaux d'amélioration de logements. A ce jour, 27 dossiers, issus du Pays Neslois, ont été instruits pour un montant supérieur à 80 000€. Cette opération rentre dans un Plan d'Intérêt Général menée en collaboration avec la COM de COM Haute Picardie.

« FART », un nouveau dispositif financier pour les logements énergivores

FART pour Fond d'Aides à la Rénovation Thermique des logements. Ce fond attribue des subventions également appelée Aide de Solidarité Ecologique (ASE), est destinées aux travaux d'économie d'énergie réalisés pour des propriétaires occupants, aux ressources modestes. Le versement de l'ASE est conditionné par une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement. Le FART est un bon complément aux aides déjà attribuées par l'ANAH. Toutes ces mesures financières doivent inciter les habitants du Pays Neslois à

diagnostiquer leur logement afin d'envisager des travaux d'amélioration. Très souvent, des aménagements énergétiques ; isolation, menuiserie, chauffage... sont rentabilisés rapidement sur les plans économique et écologique.

Renseignez-vous auprès de CITEMETRIE qui tient sa permanence dans les bureaux de la COM de COM, tous les vendredis de 9h à 12h.

« Habitat d'urgence », La COM de COM participe aux travaux du Pays du Santerre Haute Somme

L'hébergement d'urgence est un devoir d'assistance à personne en danger. Le Pays du Santerre Haute Somme a créé une commission dédiée à l'habitat d'urgence. Ce dispositif est réservé aux personnes isolées brutalement. Les causes les plus fréquentes sont l'incendie, le dégât des eaux ou la rupture conjugale. Une étude est en cours pour mettre en place des logements d'urgence, mis à disposition pour de courtes ou longues durées, de quelques jours à plusieurs mois. « Le temps de rebondir » précise Christian Avy. •

Tourisme et Culture : Jean-Denis Faucquenoy, Vice-président

Une saison culturelle variée et riche

Concert du vendredi 17 juin 2011 - Ensemble vocal Ambiani

Cette année encore, la diversité des événements, des concerts et des animations a montré l'attachement de la Communauté de Communes du Pays Neslois à la Culture, élément fondamental du développement local. « L'objectif de la Commission est d'accueillir des artistes de notoriété mondiale avec l'appui de Monsieur Dominique Leroy, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole et Directeur de l'Ecole de Musique de Nesle » souligne Jean-Denis Faucquenoy, Vice-président de la Commission Culture. Pour preuve, le Pays Neslois a accueilli cette année Sandra Moubarak, pianiste, Anthony Leroy, violoncelliste et Tedi Papavrami, violoniste. Tous trois plusieurs fois primés dans différents festivals internationaux de musique classique. Enfin, le concert de l'ensemble vocal Ambiani a, lui aussi, réuni un large public.

Musique, peinture, livre, il y en a pour tous les goûts

Dédié à son territoire, la COM de COM a publié un livre pour présenter ses communes et leurs curiosités (à lire page 17). « Ce travail a pu être réalisé grâce à l'implication de tous les membres de la commission et des Maires des communes » précise Jean-Denis Faucquenoy.

Cet ouvrage a réuni l'expérience d'une journaliste qui a rencontré et interviewé chaque Maire de chaque commune et l'oeil aiguisé de photographes qui ont sillonné le Pays Neslois pour rapporter les plus beaux clichés. «Nous espérons que les habitants du Pays Neslois apprécierons ce livre, nous y avons mis beaucoup de coeur», conclut le Vice-président.

C'est au mois de juin dernier qu'une centaine de tableaux étaient réunis à l'exposition de peinture à Voyennes, marquée par la présence de Bernard Guilain, peintre originaire de Hénin Beaumont. L'été arrivé, la commission ouvrait 3 nouveaux chemins pédestres : Le Mont Midi qui passe par Rouy-le-Grand, Le Froimond qui longe Billancourt et La Vallée Madeleine qui démarre à Licourt. Désormais 12 chemins de randonnée parcourent la COM de COM à travers toutes ses 23 communes.

Enfin de nouveaux projets sont en cours, comme la réalisation d'aquarelles des communes du Pays Neslois pour confectionner des cartes de voeux, qui seront réalisées par l'association « Les Ateliers Curchois », et la préparation des 10 ans de la COM de COM...

Tourisme et Culture : Jean-Denis Faucquenoy, Vice-président

Sur un air « d'opérette et d'opéra » à Curchy

Ci-dessus : Jean-Pierre Baudon au piano - Ci contre : Jean-Denis Faucquenoy, Vice-président de la Commission Culture et Tourisme

Les Années 1900 « Airs d'Opéra... et d'Opérettes » étaient à l'honneur le samedi 3 décembre dernier à l'église de Curchy. Jean-Philippe Courtis, soliste de l'Opéra de Paris, accompagné par sa classe de Chant Lyrique, et Jean-Pierre Baudon pianiste ont donné un récital unique dont l'entrée était gratuite. C'est plus de 200 personnes qui ont assisté à ce récital devant 12 chanteurs faisant partager leur passion pour l'opéra.

Le programme était riche, composé de chants d'opéra avec de Mozart et Bach entre autres et d'opérettes de Christiné, d'Offenbach ou de Rys...

Ce concert de 1H30 a été vivement applaudi par l'assistance, qui était ravie de la qualité du spectacle et de ces magnifiques voix.

Cette représentation est une nouvelle preuve de l'intérêt accordé à la culture en tant que composante importante de la politique de la COM de COM du Pays Neslois. •

Peinture : le Pays Neslois en aquarelles

Les Ateliers Curchois ont eu le bon coup de pinceau de mettre les communes du Pays Neslois en aquarelles. Celles-ci ont été imprimées sous forme de carte de voeux pour la nouvelle année. Visionnez-les sur le site de la COM de COM : www.jaimemonpaysneslois.com ou rendez-vous dans les locaux de la COM de COM pour vous les procurer.

Première ligne : Béthencourt sur Somme, Rouy le Petit et Mesnil Saint Nicaise
Deuxième ligne : Falvy, Curchy et Buverchy
Troisième ligne : Moyencourt, Nesle, Potte et Pargny

Livre du Pays Neslois,
la COM de COM fait sa rentrée littéraire

Tout comme les grandes maisons d'édition, la Communauté de Communes du Pays Neslois fait sa rentrée littéraire en publiant un livre dédié au Pays Neslois; illustré d'images, il raconte sa beauté et celle de chacune de ses 23 communes.

Après une traduction en Picard de la préface d'André Salomé, Président de la COM de COM, vous découvrirez toutes les communes au travers d'un texte présentant leurs curiosités, leurs monuments et leur histoire, accompagné de cartes postales anciennes et de photos d'aujourd'hui.

Cet ouvrage, dont les premiers exemplaires ont été distribués lors des Journées du Patrimoine, est en vente au prix de 9,90 € à l'accueil de la COM de COM au 10 rue de la Collégiale à Nesle.

Ce livre est une bonne idée cadeau pour redécouvrir ou faire découvrir le Pays Neslois ? •

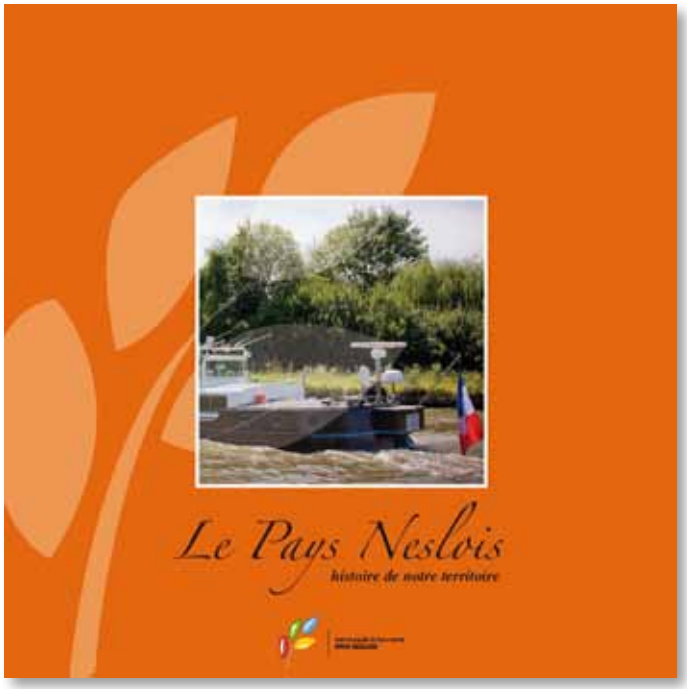

Couverture du livre « Le Pays Neslois, histoire de notre territoire »
En vente au prix de 9,90€.

bon de commande : Le Pays Neslois, histoire de notre territoire

Je soussigné ..... commande ..... exemplaire(s) du livre

« Le Pays Neslois, histoire de notre territoire » au prix de **9,90€ l'unité**.

TOTAL de ma commande : ..... **exemplaire(s) X 9,90€ =** .....

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Email : .....

Attention les commandes sont à retirer à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Neslois 10 rue de la Collégiale à Nesle, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 8h à 12h.

Retournez votre bon de commande à :
Communauté de Communes du Pays Neslois, 10 rue de la Collègiale 80190 Nesle.
Téléphone : 03 22 88 33 25 / email : contact@lepaysneslois.com / www.jaimemonpaysneslois.com

Tourisme et Culture : Jean-Denis Faucquenoy, Vice-président

Les Celtes envahissent le Pays Neslois

Les Nuits Celtiques rencontrent un franc succès chaque année. Ici le quintet Irlandais, Beoga.

Le week-end du 29 et 30 avril dernier, dans les rues de Nesle, il flottait un air d'Irlande, d'Ecosse et de Bretagne. La 3ème édition des Nuits Celtiques de Nesle a accueilli plus de 1 200 personnes. Le succès ne se dément pas et prend de l'ampleur. Cette année, la programmation était particulièrement soignée. On pouvait entendre des chants gaéliques avec le groupe Scone ; un quintet traditionnel Irlandais avec Beoga, nommé Meilleur groupe par Irish Music Magazine en 2005 ; le groupe de musique traditionnelle bretonne dit « groupe de rock celtico-marin » Kalffa et enfin les Shoepolishers, groupe atypique de la scène franc-comtoise.

Une aventure d'une bande de copains

Il ne faut guère plus pour créer. Les Nuits Celtiques sont nées grâce à une bande de copains qui avaient envie de partager leur passion de la musique celte. « L'aventure est humaine. Elle est à notre taille » raconte Alain Happe, président de l'association des Nuits Celtiques.

Certains diront « pourquoi des Nuits Celtiques à Nesle ? Quel rapport avec notre ville ? » C'est historique ! La Somme, et plus largement la Picardie, sont une terre de la Gaule celtique. Ses habitants étaient le peuple Ambiens. Enfin, rappelons-nous qu'en 1917, Nesle était délivrée par un régiment écossais des Gordons Highlanders, entrant dans la ville par Saint Léonard.
« Les liens que nous avons avec les Celtes, nous poussent à réfléchir pour mettre en place un jumelage avec une ville Ecossaise » explique Alain Happe.

L'aventure se poursuit

Bien entendu, l'édition des Nuits Celtiques 2012 est en route. Il semblerait que la danse irlandaise soit mise à l'honneur... mais c'est à confirmer. Ne soyons pas inquiet, la programmation mettra sur le devant de la scène, une fois de plus, des artistes et des spectacles de qualité. En attendant, un tel festival a besoin de partenaires pour perdurer. La Communauté de Communes du Pays Neslois continuera à lui apporter son soutien. •

Espaces Verts

Pour des villages accueillants

L'équipe de l'entretien des espaces verts travaille dur pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant. Ici, Philippe Mangeot, Joël Foucart et leur apprenti Maxime Lecomte.

L'amélioration du cadre de vie rime avec entretien des espaces verts et développement du tourisme. Le service des « Espaces Verts » fait face à une exigence accrue de la part des communes du Pays Neslois, soucieuses de leur propreté et de leur entretien. C'est une équipe restreinte mais efficace, bien organisée et réactive qui s'adapte aux besoins des communes avec professionnalisme.

Pour 2012, l'équipe sera renforcée par la présence de Maxime Lecomte en contrat d'apprentissage pour deux ans.

Il est important de souligner que cette équipe réalise l'ensemble des travaux commandés, par les communes du Pays Neslois, en fonction du crédit temps alloué à chacune des communes et en respectant le budget fixé. « Une commune verte et propre, c'est toujours plus agréable » précise André Salomé, Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois.

Enfin, soulignons que les membres du service « Espace Vert » travaillent, parfois, dans des conditions climatiques difficiles. Souvenons-nous de l'hiver dernier qui a été particulièrement rude.

Hiver 2011-2012, prêts pour le déneigement !
Dans les trentes dernières années, la Picardie n'avait pas connu de pareilles conditions climatiques. On se souvient tous de l'hiver 2010 particulièrement pénible. Cette année, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de trois lames de déneigement.

Cet équipement, co-financé avec l'aide du Conseil Général de la Somme, sera confié à différents exploitants agricoles qui seront chargés du déneigement à l'aide de leur tracteur. •

Jeunesse et Sport : Christian Méresse, Vice-président

380 000 € d'investissements pour nos jeunes

La quasi totalité des installations sportives du Pays Neslois font peau neuve.

L'année 2011 a été riche en investissements en faveur des jeunes et des sports. Au total, c'est 380 000 € qui ont été investis dans les installations sportives du Pays Neslois. Le premier bénéficiaire est le gymnase avec près de 320 000 € pour la réfection de ses abords comme les allées de circulation piétonne et les clôtures, la rectification de la fosse de saut ainsi que de la piste d'athlétisme, désormais en sol souple de très haute qualité et la transformation du plateau sportif en mini terrain de football, en gazon synthétique. 61 400 € ont été consacrés à la mise aux normes du stade de football du Pays Neslois. L'opération a permis de déplacer le terrain, de remplacer la main courante, les bancs de touche abrités, les buts, et de poser des pare ballons. Enfin, une partie de la pelouse a été revue. « Tous ces aménagements font du stade du Pays Neslois, un stade envié par beaucoup de clubs sportifs voisins » souligne Christian Méresse.

Ces aménagements du gymnase et de ses abords, apporteront un meilleur confort à ses 550 usagers dont 370 jeunes. Ils permettront aux sportifs d'évoluer dans un cadre entièrement rénové (travaux débutés en 2009) et sur des installations sportives de très haute qualité. Idem pour le stade : les quelques 206 licenciés de l'AS Pays Neslois, dont 120 jeunes, joueront désormais dans un complexe fonctionnel doté d'installations performantes à la hauteur de leurs résultats. Rappelons que le club évolue en Division d'honneur. Avant la fin de l'année il est programmé également le remplacement de la surface de combat du gymnase, pour le judo, la boxe thaï, la gymnastique,... représentant un investissement de près de 15 000 €.

Du côté des subventions

Les élus de la COM de COM ne ménagent pas leurs efforts envers la jeunesse. Toutes subventions confondues, elles atteignent près de 20 000€, attribuées dans le cadre d'un champ assez large d'activités, allant du club sportif au centre aéré, et jusqu'au soutien scolaire. •

Ordures Ménagères : Dominique Pecquet, Vice-président

Un « tri non conforme » coute à la collectivité

Si un autocollant « tri sélectif non conforme » est apposé sur votre sac, c'est que vos déchets n'ont pas été convenablement triés, conformément au règlement de collecte et aux consignes de tri. A cela, il y a plusieurs raisons, par exemple, la présence d'ordures ménagères non recyclables dans un sac jaune, présence de verre, déchets verts, gravats, gros cartons, encombrants, déchets dangereux... ou tout autre déchet devant être apporté en déchetterie... En cas de doute, n'hésitez pas à contacter les agents de la COM de COM par téléphone au 03 22 88 33 25. Cette démarche a pour objectif d'optimiser le tri de tous et de convaincre les derniers réfractaires. Certes une telle mesure peut surprendre. Cependant, lorsque les ordures ménagères, non recyclables, sont mélangées avec des déchets recyclables, ceux-ci ne pourront pas être récupérés au centre de tri de Rosière. Non seulement ils seront envoyés à l'incinération au lieu d'être recyclés, mais en plus cela augmente le coût de la collecte sélective. De plus, lorsque les déchets ne sont pas dirigés vers le bon circuit de traitement, cela peut être dangereux pour les agents de collecte et pour l'environnement; cela peut aussi détériorer les équipements de collecte et de traitement.

Un taux de refus toujours aussi bas

Un taux de refus peu élevé traduit la forte implication de la population pour le tri sélectif. Comme le montre le graphique ci-contre, la quantité d'ordures ménagères est passée sous la barre des 300 tonnes. Plus cette quantité diminue, moins les déchets rejoindront le centre d'enfouissement, donc plus ils seront destinés au recyclage. Coûte que coûte, il faut limiter les déchets destinés à l'enfouissement. Ce principe réduit l'impact de la taxe générale de mise en décharge (TGAP), indépendante de la Communauté de Communes du Pays Neslois, qui augmentera fortement jusqu'en 2015, passant de 13€ à 32€ la tonne de déchets. Mais il s'agit surtout de préserver notre planète.

Du côté des nouvelles filières

En 2009, la commission mettait en place le tri des déchets appelés « D3E » regroupant les équipements électroménagers, les appareils fonctionnant avec une prise électrique, les composants et produits consommables comme les CD, les piles et les accumulateurs. Ce type de déchet a représenté, en 2010, 58,66 tonnes. En 2010, une nouvelle filière bois a vu le jour. Elle permet de valoriser les différents bois. En 5 mois, la déchetterie en a collecté près de 110 tonnes. •

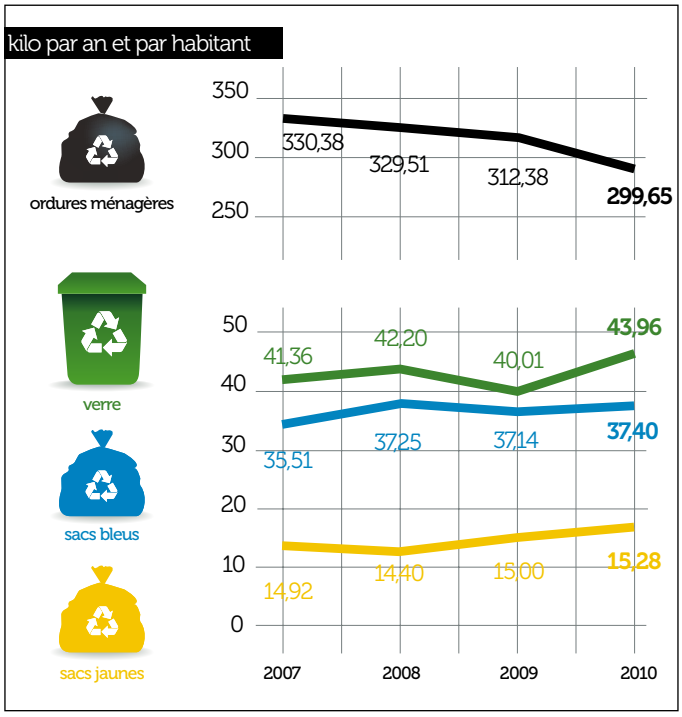

Aménagement du territoire, Jean-Marc Wissocq Vice-président

Dialogue compétitif lancé, 21 mois de gestation

Le mardi 5 avril dernier, Nicolas Sarkozy lançait le dialogue compétitif à Nesle.

Pour la Commission Aménagement du territoire, l'événement de cette année, c'est bien entendu le lancement, par Nicolas Sarkozy, au Pays Neslois, du dialogue compétitif. « Le dialogue est lancé, ça veut dire qu'il faut continuer à travailler et à se préparer pour accueillir, dans de bonnes conditions, cette chance pour notre territoire, le Canal Seine Nord Europe » explique Jean-Marc Wissocq, Vice-président de la commission. Concrètement, cela veut dire que l'Etat a lancé les tractations, pour savoir qui, de Bouygues ou Vinci, réalisera le chantier du Canal. Ces discussions dureront 21 mois.

A leur terme, l'Etat disposera d'un délai de 3 mois pour choisir définitivement l'entreprise qui construira et gérera l'ouvrage. En attendant, la commission sera très vigilante sur la question du mode de gouvernance des plates-formes, car la Communauté de Communes souhaite être impliquée dans les décisions concernant les implantations des entreprises sur sa plate-forme. Cette position est légitime car l'enjeu est de permettre aux entreprises locales de s'installer à proximité de la zone, afin de proposer leurs services aux entreprises qui utiliseront la voie d'eau. « Le port de Nesle a une vocation de développement agro-industriel, nous serons fermes sur cette orientation » ajoute le Vice-président.
La commission réfléchit aussi à l'accueil des entreprises qui s'implanteront durant les travaux, et qui vont générer des activités pour les entreprises et les commerçants du Pays Neslois. La réflexion est engagée sur des sujets nombreux liés aux implications de l'implantation des entreprises, pendant et après la construction du Canal, ainsi qu'aux besoins en logements pour les salariés (base de vie) en valorisant les atouts des communes.

Vers une nouvelle zone d'activités et une pépinière d'entreprise

La première zone d'activités, créée il y a plus de 5 années est aujourd'hui entièrement occupée, même si tous les bâtiments commerciaux, logistiques ou industriels ne sont pas sortis de terre. Les propriétaires ont un délai de 3 ans, suivant l'acquisition, pour réaliser les travaux. Pour poursuivre son développement économique la Communauté de Communes a procédé à l'acquisition d'une nouvelle zone de 10 hectares environ, située dans le prolongement de la gendarmerie, à proximité de la future plate-forme multimodale. Cette surface sera probablement réservée aux entreprises qui n'auront pas accès à la plate-forme, celle-ci étant réservée aux entreprises qui utilisent la voie d'eau. « La COM de COM est déterminée à soutenir les entreprises désireuses de s'implanter au Pays Neslois. Cette 2ème zone est faite pour elles ! ». En attendant, cette nouvelle zone est soumise à deux conditions avant d'exister. La première, c'est que le diagnostic archéologique soit favorable; la deuxième, c'est que le Périmètre de Protection des usines (PPRT) soit révisé.

Dans tous les cas le projet sera maintenu mais déplacé géographiquement. L'autre projet concerne la création d'une pépinière d'entreprise. Les pépinières d'entreprises, également appelées «ruches» ou «couveuses», sont des outils de développement économique local et de soutien aux créateurs d'entreprises afin de les héberger et parfois de les accompagner. Les pépinières donnent

accès à une large panoplie de prestations. « Nous imaginons la création de bureaux fixes et de passages, équipés de salle de réunion et de pièces communes comme une cuisine, dans les locaux de la COM de COM, rue du faubourg Saint Nicolas». Encore à l'état de projet, ce dispositif permettrait de créer 9 à 10 bureaux.

Pour les enfants du Pays Neslois

Le relais d'assistance maternelle a été validé en assemblée générale de la COM de COM et le permis de construire a été déposé. Une personne sera recrutée par la COM de COM en collaboration avec la CAF pour accueillir les parents et leur faciliter la recherche d'une « nounou »; elle apportera aux assistantes maternelles des éléments d'informations, de formation et d'échange, les aidant ainsi à valoriser leur savoir-faire et leur professionnalisme.

Le RAM du Pays Neslois ouvrira ses portes en 2012, au 10 rue de la Collégiale à Nesle, une fois les travaux d'aménagement des bureaux de la COM de COM réalisés.

L'éolien souffle davantage

Le parc Eolien s'élargit. Prochainement, la ZDE comptera 19 éoliennes portant la puissance à 38 mégawatt. Deux nouveaux permis de construire ont été accordés, un à Licourt, l'autre à Saint Christ. Dès la création de cette zone, le produit des redevances issu de l'éolien est partagé entre toutes les communes de la COM de COM. Cette année, le parc éolien a généré 60 000€ qui ont été redistribués à l'ensemble des communes conformément au protocole établi par la Communauté de Communes.

Enfin, le projet Kogeban vient d'être acté et a reçu son financement; les travaux vont pouvoir débuter. La COM de COM prépare sereinement son avenir.

Entretiens économiques

Depuis le début de l'année, un patron ou un directeur d'entreprise locale est invité lors des réunions de bureau, qui ont lieu tous les 15 jours. L'intérêt est de connaître les attentes des entreprises. Ces entretiens permettent d'établir des constats et de chercher des solutions pour aider les entrepreneurs. Le premier constat est la difficulté de recruter localement des personnes qualifiées professionnellement. La seconde difficulté est de les loger.

Pour répondre à ces problématiques, deux éléments fondamentaux sont à l'étude. Tout d'abord la formation, dans le cadre du Pays Santerre Haute Somme avec les services de l'Etat. Ce dossier est une priorité pour le développement de notre territoire. A cet égard, la formation par alternance est une solution efficace. La Communauté de Communes du Pays Neslois soutient d'ailleurs les entreprises qui font un effort dans ce domaine et en particulier les entreprises Magnier industrie (9 contrats en alternance) Tereos Syral (12 contrats en alternance) et Ajinomoto Foods Europe (3 contrats en alternance). Si vous aussi vous êtes une entreprise qui utilise le contrat en alternance, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la COM de COM. •

L'exemple de Tereos Syral : l'alternance, un passeport pour l'embauche !

Depuis quelques années, Tereos Syral accueille des personnes en contrat d'alternance. Ce mode de formation permet aux alternants de suivre une formation professionnelle dans un très large éventail de domaines, tout en étant en poste au sein de nos différents sites. Tereos Syral renouvelle cette opération tous les ans.

Sur l'année scolaire 2009-2010 le site de Nesle a accueilli 6 alternants, pour ensuite passer à 11 l'année suivante. Cette année nous accueillons 12 personnes dans les services de production, maintenance, qualité, laboratoire, achats industriels, logistique, environnement et ressources humaines.

L'alternance est un mode de formation gagnant-gagnant, offrant des avantages pour l'entreprise et l'alternant. Pour l'employeur, c'est l'un des moyens de réponse à ses besoins de recrutements. Cela permet aussi d'évaluer sur le terrain nos potentiels futurs collaborateurs. Les alternants, quant à eux, peuvent ainsi appréhender les divers métiers de Tereos Syral au quotidien et se confronter au monde de travail. L'alternance offre également aux alternants une meilleure intégration avec l'aide des tuteurs qui les accompagnent quotidiennement dans leurs formations. Lorsque cet accompagnement est réussi, il peut se concrétiser par une embauche.

Tereos Syral

« Notre équipe est constituée de 250 salariés permanents dont 150 en équipes postées qui assurent le fonctionnement et la maintenance des ateliers 24h/24, 7j/7, 365 jours par an. »

Christophe Nicole,
Directeur Tereos Syral,
Mesnil Saint Nicaise.

Tereos Syral, tranforme 25% du blé picard chaque année.

L'entreprise Tereos Syral est présente sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Neslois depuis 1873. Certes, elle n'avait pas le même nom, mais à l'origine, l'entreprise était spécialisée dans les activités de distillerie. Aujourd'hui, elle est un acteur leader mondial sur son marché : l'amidonnerie-glucoserie

900 000 tonnes, c'est la quantité de blé transformée, chaque année par Tereos Syral sur le site de Mesnil Saint Nicaise, soit environ 25% du blé picard. Aujourd'hui, l'usine transforme le blé selon un procédé bien huilé. Tout d'abord, le grain de blé est fractionné en amidon, en protéines végétales et en fibres en passant dans un gigantesque moulin et dans l'amidonnerie. Ensuite, dans la glucoserie l'amidon est hydrolysé en sirop de glucose. Dans la distillerie, l'amidon est transformé en alcool surfin haut de gamme pour les spiritueux et en alcool absolu pour le secteur des cosmétiques, de la pharmacie et de la chimie. Enfin, dans les unités de polyols, les sirops de glucose sont hydrogénés pour produire des sucres moins caloriques aux propriétés humectantes et rafraîchissantes utilisés, entre autres, dans les produits alimentaires comme les chewings-gum ou le chocolat et dans les produits d'hygiène et de santé comme le dentifrice. Les activités de Tereos Syral permettent de répondre aux besoins de nombreuses industries ; celles de l'alimentation, de la pharmacie, de la chimie verte, de l'alimentation animale mais aussi du papier et du carton. Le champ d'application des produits « made by Tereos Syral » est très étendu.

Tereos Syral Nesle, un site en devenir

Les perspectives d'avenir de l'entreprise Tereos Syral, stimulées par le Canal Seine Nord Europe, incitent «l'entreprise à réaliser des investissements conséquents sur le territoire du Pays Neslois. Mais chut ! Confidentialité oblige» précise Christophe Nicole. Tereos Syral est une filiale de Tereos, groupe agroindustriel coopératif, c'est à dire essentiellement composé de producteurs de betterave et de céréaliers. Sa spécialité réside dans la première transformation de la betterave, de la canne et des céréales. Il commercialise aussi une large gamme de sucre, de produits amylacés, d'alcools, de bioéthanol, de coproduits destinés à l'alimentation animale et d'énergie électrique. Tereos dispose de 35 sites, implantés sur 3 continents : l'Europe, l'Amérique du Sud et l'Afrique et tire sa force de ses 17 000 salariés. •

Christophe Nicole,
Directeur d'Etablissement Tereos Syral - Mesnil Saint Nicaise

QUELQUES CHIFFRES

› **Date de création du site :** 1873, activité de distillerie
› **Effectifs du site :** 250 salariés permanents
› **Effectifs Tereos Syral :** 1 280 salariés permanents
› **Marché :** 3e acteur européen du secteur de l'amidonnerie-glucoserie
› **Chiffre d'affaires Tereos Syral :** 1,2 Md €
› **Transformation :** 3 000 000 T de céréales par an

BON A SAVOIR

Qu'est-ce que l'amidon ?

L'amidon ou amylum est un glucide constitué d'un grand nombre d'unités de glucose reliées entre elles par des liaisons glycosidiques. Il est le glucide le plus important dans l'alimentation humaine. On le trouve dans les céréales comme le blé, le maïs et le riz ou des racines comme les pommes de terre et le tapioca.

Inscrivez-vous, et recevez la newsletters du Pays Neslois chez vous

Gratuite, la newsletters de la Communauté de Communes du Pays Neslois vous permet d'être informé, à rythme régulier, et ce, sans bouger de chez vous ! Pour la recevoir, 3 clics suffisent. Suivez le guide !

Pour ne rien perdre de l'actualité de la Communauté de Communes du Pays Neslois, celle-ci vous permet de rester informé en recevant, gratuitement et chez vous, sa newsletters. Pour cela rien de plus simple. Connectez-vous sur le site de la COM de COM, www.jaimemonpaysneslois.com ou www.lepaysneslois.com, cliquer sur «Publication» et choisissez «Newsletters». Ajouter votre nom et votre adresse email dans les champs prévus. Cliquer sur «valider». Ayé, c'est fait ! Dès la prochaine publication d'une newsletters, vous la recevrez directement dans votre boite de messagerie électronique.

Ci-dessus, une capture d'écran du site Internet, rubrique «Inscription à la Newsletters» de la COM de COM du Pays Neslois. Pour la recevoir, remplissez «Nom» et «E-mail» puis cliquez sur «Validez».

Newsletters, courrier sollicité !

Une newsletter, ou lettre d'information, voire cyberlettre (pour ceux qui souhaitent éviter les anglicismes), est un document d'information envoyé de manière périodique par courrier électronique. Elle est envoyée à une liste de diffusion, regroupant des personnes qui se sont inscrites volontairement. Ce qui est important dans la définition du mot « newsletters », est que chaque personne qui reçoit ce document électronique en a fait la demande. A ne pas confondre donc avec le SPAM, qui lui, n'a pas été sollicité et qui encombre nos boites email. La lettre d'information électronique vous permettra, par exemple, de recevoir des informations sur les projets de la COM de COM, son actualité, l'état d'avancement du Canal Seine Nord Europe, les prochains concerts ou bien encore les futurs événements culturels.

La fréquence de diffusion de la newsletter sera d'environ une tous les trois mois. N'hésitez pas de nous faire part de vos commentaires dès votre inscription. •

COM'infos

Journal d'informations de la Communauté de Communes du Pays Neslois

10 rue de la Collégiale 80190 Nesle
Tél. 03 22 88 33 25
contact@lepaysneslois.com
www.jaimemonpaysneslois.com

Directeur de la publication : André Salomé
Rédactrice en Chef : Florence Boucly
Rédaction : Cyril Toutain
Réalisation : Cyril Toutain / Originis - www.originis.fr
Crédits photos : Fotolia - Groupe HLC -COM de COM du Pays Neslois
Impression : Imprimerie Jeanne d'Arc 3.500 exemplaires

Dans un souci de respect de la nature, COM'infos a choisi d'imprimer votre journal sur du papier respectant les principes de gestion durable des forêts (norme PEFC). De même l'imprimeur s'engage à respecter la norme Imprim'Vert qui garantit une gestion écologique des produits et une recherche permanente de solutions de développement durable des méthodes d'impression.

Redécouvrir Cizancourt

Chaque numéro de COM'Infos est une occasion de vous faire redécouvrir une commune du Pays Neslois. Bonne promenade à Cizancourt. Pour plus de balades, n'oubliez pas de télécharger gratuitement sur le site de la COM de COM, les 12 parcours pédestres : www.jaimemonpaysneslois.com.

Dès, l'époque Gallo-romaine, Cizancourt s'était implanté dans une belle vallée qui débouchait sur les étangs de la Samara (Somme) par une zone marécageuse où jaillissaient des sources. Les lieux furent naturellement colonisés par une faune abondante, notamment des cigognes. Cigognes (Cizan) et cour de ferme (court) donnèrent leurs noms au village. Les hommes s'y installèrent également, attirés par la présence d'un petit village à Saint-Christ et d'un gué à Briost, qui permettait le passage à l'est de la rivière, sur une voie romaine secondaire reliant Saint-Quentin à Amiens.

Au XIIe siècle, Cizancourt devint une seigneurie dans la mouvance de Nesle, pour passer ultérieurement dans celle de la prévôté de Péronne. A partir de 1385, le village fut lié à la châtellenie de Briost par son moulin à waide (ou guède), plante utilisée pour la teinture des vêtements.
Erigé en commune à la révolution, Cizancourt eut à subir de gros dommages pendant la première guerre mondiale. Le village fut envahi et entièrement détruit tout comme l'église, qui fut alors reconstruite dans une zone moins marécageuse, à son emplacement actuel. Aujourd'hui, seules les pâtures à l'est de la commune rappèlent l'aspect des marais d'origine, à la saison des pluies, conférant à ce petit village un caractère particulier.

En haut du village se trouvent des vestiges de la cité Gallo-romaine d'origine, actuellement enfouis. Un peu plus loin, on découvre l'emplacement du fief de Saint Antoine, sur les lieux d'un ancien établissement des Templiers, transformé au XVIIe siècle en manoir, puis en château par Bernard de Péronne. Au carrefour de la départementale et de la rue de la Tranière, ne pas rater le calvaire portant un Christ ancien, sur une croix en bois. Longé par la Somme et le Canal du Nord, Cizancourt compte aussi plusieurs sources disséminées sur le territoire. Il est traversé par le chemin de randonnée de la Tranière qui conduit à Saint-Christ-Briost.

La première église de Cizancourt datait du XIIIe siècle. Déjà en mauvais état avant la première guerre mondiale, elle fut complètement détruite pendant l'occupation allemande, et ne fut reconstruite qu'en 1930, à quelques centaines de mètres de son emplacement d'origine. Des vestiges de l'ancienne église, dont de belles pierres et un chapiteau, sont visibles dans la pâture située à l'est de la ferme. L'église actuelle se caractérise par son clocher ouvert, assez rare pour la région. On notera également, sur la façade, la présence de feuilles de vignes, symbole du Christ, et dans la nef, une statue de l'époque romaine, en bois sculpté. Il n'y a plus de messe à Cizancourt, sauf pour les célébrations de mariage, et les enterrements. Sainte Marie-Madeleine est fêtée le premier dimanche qui suit le 21 juillet, le même jour que dans le village de Saint-Christ-Briost.
D'après les recherches de l'historien Paul De Cagny, Cizancourt est la ville natale du père Jacques Longueval, né le 18 mars 1860 de parents inconnus. Remarqué dès son enfance pour sa vivacité d'esprit, il reçut une éducation religieuse à Amiens, puis chez les Jésuites. Il consacra sa vie à rédiger une « Histoire de l'Eglise Anglicane », publiée en huit volumes. •

Communauté de Communes
PAYS NESLOIS

Plongez dans les curiosités et l'histoire du Pays Neslois

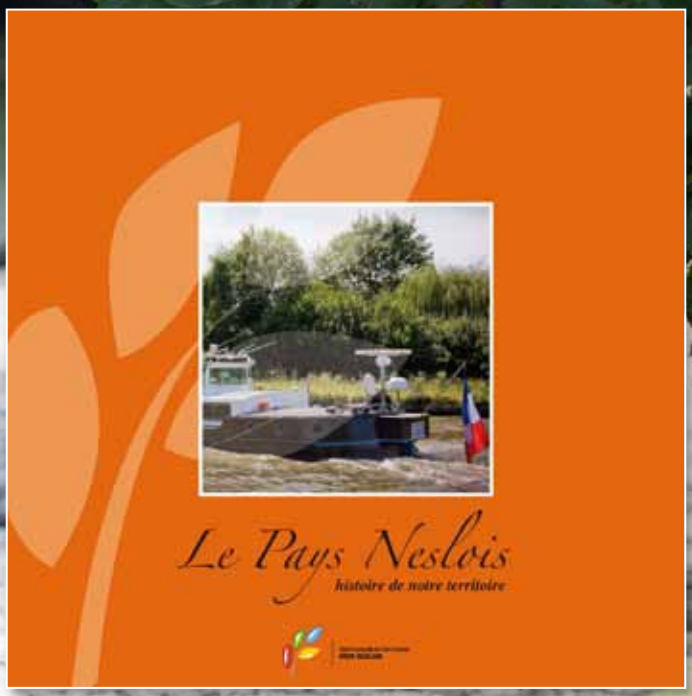

Livre en vente au prix de 9,90€
Disponible à la Communauté de Communes du Pays Neslois -10 rue de la Collègiale à Nesle.

Communiquez autrement • originis.fr • Cyril Toutain : 06 75 39 17 37